

Février 2020

Pour le Sgen-CFDT, la revalorisation ne peut pas concerner seulement les enseignant-e-s. La situation des personnels des **bibliothèques**, des filières **ITRF**, **administratives**, de **santé** et **sociales** doit aussi être prise en compte.

La revalorisation des salaires doit concerner tous les personnels

Pourquoi une revalorisation ?

Le passage au système de retraite par point va améliorer la situation des agents dont la courbe de l'évolution indiciaire sont les plus « plates » (catégorie C et B). A l'inverse, le niveau de pension risque de baisser pour certaines catégories de personnels dont les fins de carrières sont très ascendantes.

Les nombreux agents de catégorie C dont les pensions sont inférieures à 1000€ verront également leur situation améliorée. La CFDT revendique une pension minimale équivalente au SMIC.

Le nouveau système intégrera les primes dans le calcul de la pension. Cela aura pour effet d'entraîner un écart de pension entre agents exerçant des missions et/ou ayant des carrières similaires si leurs primes sont différentes. Or, dans l'Éducation Nationale comme dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, des agents ont des niveaux de primes plus bas que dans d'autres ministères.

Les taux moyen de primes actuels

Les montants planchers de l'IFSE pour les filières administratives, ITRF, bibliothèques, et sociales sont parmi les plus bas au regard de ce qui se pratique dans l'ensemble de la fonction publique d'État.

Au ministère de l'Éducation nationale (MEN), la part moyenne des primes dans le revenu brut est de 14,2% pour un agent de catégorie C, 18,6% pour un agent de catégorie B et 17,8% pour un catégorie A ce qui est aussi peu important. En catégorie A, les écarts entre les administratifs et les personnels santé-sociaux sont importants.

Les constats sont les mêmes dans l'enseignement supérieur avec l'autonomie des établissements.

Le Sgen-CFDT et la CFDT attentifs à la revalorisation de toutes les filières.

Dans les discussions en cours dans les deux ministères, le Sgen-CFDT s'engage pour que tous les personnels qui seront défavorisés par leur niveau de primes lors du passage au nouveau système de retraite bénéficient d'une revalorisation.

Au MESRI, une 1ère phase de revalorisation est déjà prévue dans le cadre du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). La compensation liée aux retraites sera discutée dans un 2ème temps.

NOS REVENDICATIONS POUR LA REVALORISATION

- La revalorisation du montant des primes pour tous, afin d'aller vers plus d'équité entre ministères. Les montants planchers de l'IFSE doivent être revus à la hausse.
- Un plan fort de requalification des postes. Celui-ci doit s'accompagner de contingents pour les listes d'aptitude conséquents.
- L'augmentation des taux de promotions pour l'avancement de grade.
- Un travail sur les grilles indiciaires. Cela se négocie au niveau de la fonction publique ou des ministères selon les corps.
- L'amélioration des modalités de reclassement à l'entrée dans la fonction publique et lors de changement de corps.

NOS REVENDICATIONS POUR DE NOUVEAUX DROITS

- La prise en compte de la pénibilité de certains métiers.
- La retraite progressive, l'aménagement des fins de carrière...

Les discussions sur les revalorisations s'accompagnent de discussions sur les métiers, les parcours professionnels, la formation, la qualité de vie au travail...

elles doivent aussi concerner toutes les filières.

Pour soutenir nos revendications, signez notre pétition en ligne :

<http://sgen.net/petition-biatss-retraite/>



Plus d'information : _____

Fédération Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00